

N/REF : 25/06/2025 16H41 C:000053 I:02666
V/REF : AC/C22755
V/Email reçu le Mercredi 25/06/2025 à 16H41

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBH
IMMEUBLE : LES EBIHENS -EBH
14/20, RUE D'OUessant
.
35590 ST GILLES

Rennes, le 30 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 20B OUessant - MME DROIN M ANTONI 06 30 60 26 87
LOGEMENT N° 109588, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : SUITE REMPLACEMENT BALLON EAU CHAUDE EN AVRIL 2025
CELUI CI NE FONCTIONNE QU'EN MARCHE FORCÉE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 27/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE
CONSTAT : LE SYSTEME JOURS NUIT ÉTAIT DÉSACTIVÉ
PRÉCONISATION : PRÉVOIR DE CONTACTER LE FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : BB AB Email envoyé le 30/06/25 à 15H47 M. E ROCHE
AT LCOMPTER Email envoyé le 30/06/25 à 10H35 M. E ROCHE
2506: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	50	50,00	75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	50	20,00	20,00
TOTAL H.T.				95,00
T.V.A. a 10,00%				9,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.